



OPHIS
PUY-DE-DÔME

Un contrat d'entretien multi-services pensé pour vous, arrive !

Après deux mois de consultation, le nouveau contrat d'entretien multi-services OPHIS Confort + est **validé**.

Le contrat entrera en vigueur à compter du **2 mai 2026** pour l'ensemble **des locataires de l'agence de Cournon**, afin d'améliorer la qualité du service et des interventions.

Conformément à la réglementation* en vigueur, la consultation permettait aux locataires de s'exprimer contre ce nouveau contrat jusqu'au 30 novembre 2025. Les avis défavorables n'ayant pas atteint la majorité requise (seulement 292 répondants soit 11,8%), le contrat est donc validé.

**OPHIS
CONFORT**
+

- ✓ **Un service de proximité, simple et rapide**
- ✓ **Tranquillité d'esprit et confort de vie**
- ✓ **Un coût maîtrisé et optimisé**
- ✓ **Un service clé en main !**

Pour seulement 9.99€ /mois

Pour toute question, nos équipes sont à votre écoute ☎ 04.63.79.40.84

*Selon l'article 42 de la loi 86-1290 du 23 décembre 1986, modifiée par l'article 13 de la loi du 23 mars 2009, « Les bailleurs [...] peuvent conclure avec une ou plusieurs associations de locataires des accords collectifs locaux portant sur tout ou partie de leur patrimoine. [...] »

Ces accords sont obligatoires sur tout ou partie du patrimoine dès lors qu'ils ont été conclus [...] par une ou plusieurs associations affiliées à une organisation siégeant à la commission nationale de concertation, présentes dans le patrimoine du bailleur. [...] »

Ces accords ne sont pas obligatoires s'ils ont été rejetés par écrit par 50 % des locataires concernés, dans un délai de deux mois à compter de leur notification individuelle par le bailleur. [...] ».